|  |
| --- |
|  |

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE**

**ENTRE LA NOUVELLE-CALEDONIE ET LA POLYNESIE FRANCAISE**

**\*\*\***

**JEUDI 12 DECEMBRE 2019**

Monsieur le Vice-président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie,

Cher Gilbert,

Messieurs les membres du gouvernement de Nouvelle – Calédonie,

Monsieur le Président de l’Assemblée de la Polynésie française,

Monsieur le Vice-président de la Polynésie française

Mesdames et messieurs les ministres de Polynésie française,

Madame la Sénatrice,

Mesdames et messieurs les représentants des communes,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

IA ORA NA,

C’est pour moi un grand honneur que d’accueillir une délégation gouvernementale aussi importante de Nouvelle-Calédonie.

C’est toujours un plaisir de recevoir nos amis du Cailloux.

Ce n’est pas votre première visite cette année, et soyez à nouveau les bienvenus en Polynésie française.

La multiplication des déplacements gouvernementaux entre nos deux Pays est un très bon signe de notre volonté mutuelle de mieux nous connaître, de nous apprécier et de nous faire confiance.

Notre ministre du travail, Nicole Bouteau s’était rendue en Nouvelle-Calédonie en mars dernier afin d’observer votre mécanisme de protection de l’emploi local dans le cadre de la rédaction de nos lois du Pays concernant ce même sujet.

Nos deux Pays partagent en effet tant de défis communs aux territoires insulaires du Pacifique. Nous partageons également tant de caractéristiques communes en tant que collectivités autonomes francophones.

Ces relations et ces visites entre membres de gouvernement de nos deux collectivités préfigurent de nos besoins d’échanger et de s’inspirer de nos expériences respectives pour développer nos territoires.

Aujourd’hui, tout semble propice à ce que nous puissions aller plus loin dans nos relations.

La signature de ce protocole d’entente entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française affirme ainsi une **volonté politique forte entre nos deux Pays**.

Nous souhaitons développer nos liens dans tous les domaines utiles au développement de nos économies et au bien-être de nos populations respectives, que ce soient dans les domaines économiques, sociaux, culturels, environnementaux, sanitaires, sportifs ou encore de recherche et d’éducation.

Nous souhaitons véritablement ouvrir une **nouvelle ère de fraternité Océanienne durable et bénéfique pour nos populations, nos institutions, nos communes et nos économies.**

La signature de ce protocole d’entente est un premier pas vers cet objectif ambitieux.

L’accord-cadre de partenariat sera ensuite signé en avril 2020, lors de la visite en Polynésie française du Président de la République Monsieur Emmanuel Macron. Nous y déclinerons alors précisément les différents piliers d’une coopération bilatérale à construire à court, moyen et long terme, pour le bien de nos deux pays et de nos deux populations.

Je vous remercie pour votre attention.